

**Séance du 6 avril 2021**

Nombre de délégués

en exercice : 44
présents : 31
votants : 31

Date de convocation :  
25 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le six avril à dix huit heures, les membres du Conseil Syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers à Blossesville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Présents : Emmanuel BOUST, Jean Pierre CANU, Luc CLAEYSSENS, Alain COUROYER, Joel DESCHAMPS, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Karine BATISTELLA, Noel GODEFROY, Carole PESQUET, Frédéric LEJEUNE, Bruno PAULMIER, Bruno PICARD, Jean Paul RENAUX, Jean Jacques THOMAS, Pascal VANIER, Dominique BOUGON, Serge BOUST, Pascal CAPRON, Philippe LARCHEVEQUE, Etienne LARDANS, Pierre Yves MENAGER, Didier BELLIERE (2), Josiane CERVEAU, Philippe COTE, Mathilde ROUSSEL (2), Claude ROUSSIGNOL, Martine PORET, Hervé LECLERQ

Excusés : Jean François ALIGNY, Olivier MATEUF, Jean Christophe DALLE, Christian LEROUX, Magalie WENDLING,

Absents : Yves GUERIN, Bernard TAILLEUX, Grégory BAR, Laurent BOUDIN, Olivier LECONTE, Ludovic HOUX (2), Gérard TIERCELIN

Excusés ayant donné pouvoir :

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut donc valablement délibérer.

**DELIBERATION N°2021-01 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des opérations, et statuant sur

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020,
- l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents :**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Blossesville,  
Le 6 avril 2021,  
Le Président,

SYNDICAT MIXTE DES BASSINS  
VERSANTS DU DUN ET DE LA VEULES  
Espace Multi Services  
40 rue Charles Lescane  
76740 Fontaine le Dun